

Marché d'exploitation de chauffage avec gros entretien et renouvellement des matériels et obligations de résultats, de type P2P3 PFI des EPLE et autres sites de la Région Île-de-France

Période du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2033

Annexe 12 au CCTP
Sensibilisation et information de la communauté scolaire

Sommaire

1 Enjeu **3**

2 Actions à mener sur une période de 1 an par l'exploitant pour tout EPLE du lot, participant à un concours d'économie d'énergie (Cube's ou équivalent) (4 h de présentation/suivi d'octobre à novembre et 4h de bilan de mars à avril) **3**

Actions à mener par l'exploitant sur un nombre d'établissements (du lot) identifiés par le pouvoir adjudicateur et dont la liste lui sera transmise à chaque entrée scolaire 3
Coordination avec la communauté scolaire 4

1 Enjeu

La sensibilisation menée par l'exploitant sera d'autant plus efficace si elle est liée à un projet collectif de maîtrise de l'énergie développé par les usagers. La sensibilisation menée par l'exploitant devra donc être menée en bonne coordination avec l'équipe de direction et éducative. L'exploitant s'informerera donc auprès du chef d'établissement sur l'engagement de l'établissement dans ce type de démarche. Les acteurs déjà engagés pourront donc ainsi, s'ils le souhaitent, accompagner les temps officiels de sensibilisation pour accroître l'écho auprès des jeunes. Ces messages seront en effet d'autant plus opérationnels que s'ils sont relayés au niveau éducatif au sein de l'ensemble de la communauté scolaire.

Pour développer ce projet progressivement et selon les possibilités de chaque EPLE, la Région Ile-de-France met à leur libre disposition le programme « Lycée Eco-responsable ». Cette démarche vise à aider les lycées motivés par une contribution des usagers à la maîtrise de l'énergie.

Les outils ainsi proposés sont intégralement téléchargeables, notamment le Guide « Lycée Eco-responsable », sur le site <https://lycees.iledefrance.fr/lycees-eco-responsables> (rubrique « Lycées Eco-Responsables »). Les différents documents peuvent être adressés sur demande à tout exploitant ou communauté scolaire auprès du service « Etudes Générales et Environnementales » lycees.eco-responsables@iledefrance.fr des Lycées de la Région.

2 Actions à mener sur une période de 1 an par l'exploitant pour tout EPLE du lot, participant à un concours d'économie d'énergie (Cube's ou équivalent) (4 h de présentation/suivi d'octobre à novembre et 4h de bilan de mars à avril)

Actions à mener par l'exploitant sur un nombre d'établissements (du lot) identifiés par le pouvoir adjudicateur et dont la liste lui sera transmise à chaque entrée scolaire

Le nombre d'établissement accompagné sera de 5 sur toute la durée du marché.

Pour sensibiliser, aider et accompagner les établissements souhaitant participer au concours national Cube's ou équivalent, l'exploitant interviendra en tant qu'interlocuteur de la communauté scolaire sur l'optimisation énergétique du lycée. Aussi, dans le cadre de cette démarche l'exploitant financera l'intégralité des frais d'inscription au concours pour les établissements désignés à hauteur de 9200 euros TTC par inscription, le possible reliquat sur les frais d'inscription sera à utiliser dans le cadre du présent marché conformément aux arbitrages du pouvoir adjudicateur.

Les établissements scolaires qui s'inscrivent s'engagent à réduire leur consommation d'énergies pendant cinq ans, 1 an de concours et 4 années de suivi pour réduire la consommation énergétique. En se mobilisant sur les bons usages, ils réalisent des économies d'énergies, progressent dans le classement national et participent de manière ludique et concrète à la loi de transition énergétique qui vise 40% d'économies d'énergies en 2030 !

A ce titre, le Titulaire devra prendre connaissance et maîtriser tous les aspects de ce concours, site internet à visiter [Cube.S - Challenge climat, usages, bâtiments enseignement scolaire \(cube-s.org\)](http://Cube.S - Challenge climat, usages, bâtiments enseignement scolaire (cube-s.org)).

Coordination avec la communauté scolaire

Les modalités d'organisation logistique seront établies en lien direct avec les chefs d'établissement et équipes de direction notamment auprès du référent développement durable du lycée, , et selon le projet qu'ils souhaitent développer en interne autour de la maîtrise de l'énergie.

L'animation et la coordination du concours sera pilotée par la démarche des lycées Eco-Responsables du Pôle Lycées.